

Séminaire OT5

Promouvoir l'adaptation au changement climatique, la prévention et la gestion des risques

Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie , La Défense, 3 avril 2013









Introduction

Marc Jacquet
DGPR / SRNH







Ordre du jour du séminaire

- 9h30 - 10h00 : accueil
- 10h00 - 10h15 : programme et objectifs de la concertation
- 10h15 - 10h45 : présentation du cadre communautaire et du contexte national
- 10h45 - 11h30 : thème 1, Evaluer et renforcer la résilience au climat présent et futur de tous les investissements
- 11h30 - 12h00 : échange de vues sur la base des contributions
- *Déjeuner libre*
- 14h00 - 15h00 : thème 2, Appuyer les investissements s'inscrivant dans des politiques régionales ou locales
- *Pause*
- 15h30 - 16h30 : thème 3, Appuyer les investissements de prévention et de gestion des risques naturels
- 16h30 - 16h45 : conclusion de la journée
- 16h45 - 17h00 : accord de partenariat, suite du processus





Cadre communautaire et contexte national

Julie Gourden-Brunet
DATAR







Contexte européen de la concertation nationale sur l'Accord de Partenariat

- Fonds européens : **FEDER, FSE, FEADER, FEAMP**
  - ★ Fin de la programmation 2007-2013
  - ★ Des instruments privilégiés de mise en œuvre des politiques européennes
  - ★ Domaines d'intervention : cohésion économique, sociale et territoriale, développement rural et pêche

- Elaboration de l'Accord de Partenariat 2014-2020 :
  - ★ **Accord passé entre la France et la Commission européenne**
  - ★ Orientations stratégiques de la mise en œuvre des fonds européens pour la période 2014-2020
  - ★ Approche interfonds





Démarche et enjeux de la concertation nationale

Démarche :

* **Implication de toutes les parties prenantes** dans l'élaboration de l'Accord de Partenariat
* Démarche menée **en parallèle de la définition des programmes :** co construction

Enjeux :

* Mettre les fonds européens au service de la stratégie Europe 2020 pour obtenir une **croissance intelligente, durable et inclusive**
* Renforcer la performance des fonds européens en coordonnant plus étroitement les différentes politiques au **niveau européen, national et des programmes**
* Atteindre les **objectifs de coordination et de performance accrue** des fonds européens





Mode d'emploi de la concertation
Qui peut participer ? Comment ça marche ?

INSTANCE NATIONALE DE PRÉPARATION DE L'ACCORD DE PARTENARIAT (INPAP)
- 70 partenaires

PARTENARIAT NATIONAL
- 350 organismes

GRAND PUBLIC
- Tout citoyen ou organisme ne faisant pas partie du partenariat national

2012

// Lancement de la concertation nationale
// Installation de l'INPAP
20 décembre 2012

// Contribution écrite sur la base du document de concertation
20 décembre 2012 - 31 janvier 2013

2013

// Participation aux séminaires thématique et territoriaux
mi-mars à mi-avril 2013

// Contribution sur le site internet
A partir du 1er avril, et pendant le mois de mai, mois de l'Europe
www.partenariat20142020.fr

// Séminaire de restitution
mi-juillet 2013

Itération avec les Autorités de gestion sur les versions successives de l'Accord de Partenariat

FINALISATION DE L'ACCORD DE PARTENARIAT
// Transmission à la Commission européenne

Commission européenne





Premières étapes de la concertation nationale

- Une consultation du **Partenariat National** composé de plus de **350 organisations :**
  - ★ Collectivités locales
  - ★ Administrations centrales et déconcentrées
  - ★ Acteurs socio-économiques et environnementaux
  - ★ Acteurs de la société civile
  - ★ …

- **Plus de 90 contributions écrites** collectées entre le 20 décembre 2012 et le 31 janvier 2013

- **17 séminaires thématiques et territoriaux** pour :
  - ★ Alimenter la stratégie de l'Accord de Partenariat
  - ★ Approfondir la réflexion sur les types d'investissements à financer en France





Situation de la France au regard des objectifs 2020

Domaine	Cible UE	Cible France	Données France
Emploi	75 % de la population âgée de 20 à 64 ans	75 %	69,1 % (2011)
R&D	Investissement de 3 % du PIB	3 %	2,26 % (2010)
Environnement	Réduction des émissions de gaz à effet de serre de 20 % par rapport à 1990	- 14 % en 2020 hors ETS par rapport à 2005	7 % (2010 par rapport à 2005)
	Utilisation d'énergie provenant de sources renouvelables à hauteur de 20 %	23 %	12,8 % (2010)
	Augmentation de 20 % de l'efficacité énergétique	130 Mtep en consommation d'énergie finale	155 Mtep (2010)
	Abaissement du taux de décrochage scolaire à moins de 10 %	9,5 %	12 % (2011)
	Un diplôme de l'enseignement supérieur pour au moins 40 % de la population âgée de 30 à 34 ans	50 %	43,4 % (2001)
	Réduction d'au moins 20 millions du nombre de personnes touchées ou menacées par la pauvreté et l'exclusion sociale	9,6 millions - 1/3 entre 2006 et 2012, puis réévaluation	11,2 millions

- L'effort à fournir pour atteindre les objectifs fixés diffère fortement d'un objectif à l'autre.
- Les chiffres nationaux masquent des réalités territoriales très diverses.





Grands principes des projets de règlements européens 2014-2020 (1/2)

- **Une approche principalement thématique :**

OT 1. Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation

OT 2. Améliorer l'accès, l'utilisation et la qualité des technologies de l'information et de la communication

OT 3. Renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises

OT 4. Soutenir la mutation vers une économie à faible teneur en carbone dans tous les secteurs

OT 5. Promouvoir l'adaptation au changement
climatique et la prévention des risques

OT 6. Protéger l'environnement et promouvoir un usage durable des ressources

OT 7. Promouvoir le transport durable et supprimer les goulets d'étranglement dans le réseau principal d'infrastructures

OT 8. Promouvoir l'emploi et soutenir la mobilité du travail

OT 9. Promouvoir l'inclusion sociale et combattre la pauvreté

OT 10. Investir dans l'éducation, les compétences et la formation tout au long de la vie

OT 11. Renforcer la capacité institutionnelle et une administration publique efficace

→ Une **concentration** des interventions du FEDER et du FSE sur un nombre limité d'objectifs thématiques





Grands principes des projets de règlements européens 2014-2020 (2/2)

- **Une approche territoriale complémentaire**

→ Garantir une approche coordonnée de l'intervention des Fonds dans :

- ★ Les zones urbaines
- ★ Les zones rurales
- ★ Les zones côtières et de pêche
- ★ Les régions souffrant de handicaps naturels ou démographiques graves et permanents
- ★ Les régions ultrapériphériques
- ★ Les régions frontalières…

- **De nouvelles conditions** pour l'octroi de l'attribution des Fonds :
  - ★ Conditions ex ante
  - ★ Condition macro-économique
  - ★ Condition de performance





Stratégie européenne d'adaptation au changement climatique

- **Objectifs principal :**

soutenir le développement de politiques d'adaptation cohérentes au niveau communautaire et national

- **Elaboration en cours** par la Commission européenne

- **Conférence de lancement le 29 avril 2013**

→ *Une stratégie en mesure d'influencer le contenu des discussions sur l'OT5*





Thème 1

Évaluer et renforcer la résilience au climat présent et futur de tous les investissements







Des projets d'ADAPTATION et des projets ADAPTES

- Enjeu de pertinence :
  - L'adaptation au climat actuel comme futur est un thème transversal
  - Il convient que les investissements prennent bien en compte les contraintes climatiques actuelles comme celles auxquelles ils seront exposés dans le futur
  - Il en va de leur pertinence : vérifier leur opérationnalité dans le futur ou de les aménager à cet effet

- Enjeu de cohérence :
  - Si seuls les investissements d'OT5 sont adaptés, quelle cohérence globale ???

- Approche proposée :
  - Chaque investissement à longue durée de vie appuyé par les fonds procède à une étude de vulnérabilité climatique
  - Si la pertinence du projet était remise en cause, le porteur peut l'ajuster en conséquence





Illustrations

- L'approche d'Eiffage pour les réalisations à longue durée de vie
- L'eau dans l'agriculture





Merci de votre attention !

partenariat20142020@datar.gouv.fr





Echange de vues

Sur la base de la note de cadrage







Actions pouvant être soutenues dans le cadre de l'OT5

- **Priorités de la Commission européenne** (position paper) :
  - ★ **Soutenir les investissements destinés à l'adaptation aux changements climatiques**
    - Intégrer le concept de changement climatique à d'autres domaines d'intervention
    - Améliorer les systèmes d'observation marine et côtière
    - Soutenir en priorité des investissements et des changements de pratiques
  - ★ **Promouvoir les investissements visant la prise en compte des risques naturels**
    - Mettre au point des plans d'actions pour la lutte contre la sécheresse, la prévention des inondations et gestion des risques en zones rurales
    - Mettre en œuvre des actions de prévention et de gestion des risques, notamment dans les zones côtières





Risque naturels et risques technologiques

- **Priorités de la Commission européenne** (position paper) :
  - ★ Des plans d'actions pour prendre en compte les risques naturels :
    - La lutte contre la sécheresse
    - La prévention et la gestion des risques d'inondations (y compris tsunami)

- **Orientation stratégique de la France** (document de concertation) :
  - ★ Risques naturels : position européenne partagée
  - ★ Risques technologiques : ajout sur la réduction de la vulnérabilité dans les zones soumises à un risque industriel





Investissements de prévention et de gestion des risques

- **Nécessité d'appuyer les investissements de prévention et de gestion des risques :**
  - ★ Connaissance des aléas
  - ★ Système de détection et de suivi
  - ★ Effet du changement climatique sur les aléas
- **Priorités de la Commission européenne** (position paper) :
  - ★ Amélioration des systèmes d'observation marine et côtière
- **Orientation stratégique de la France** (document de concertation) : notamment :
  - ★ Élaboration ou révision de nouveaux PPRN
  - ★ Surveillance pour la santé des forêts et la lutte contre les nuisibles
  - ★ Contrôle de la sécurité des ouvrages hydrauliques





Echelle plurirégionale

→Quelle échelle pour la question de l'adaptation au changement climatique ?

- **Contributeurs du Partenariat National** :
  - ★ Echelle plurirégionale à privilégier, voire nationale/européenne





Actions devant être financées dans le cadre de la CTE

- **Commission européenne** (position paper) :

→ Des défis identifiés aux échelles transfrontalière et transnationale :

  - ★ La prévention des risques naturels, notamment dans les RUP

- **Contributeurs du Partenariat National** :
  - ★ Gestion de l'eau
  - ★ Trame verte et bleue
  - ★ Mesures/plans de prévention et de gestion des risques
  - ★ Urgences et secourisme
  - ★ Bases de connaissances et mécanismes d'échange d'informations
  - ★ Renforcement des capacités d'observation
  - ★ …





Merci de votre attention !

partenariat20142020@datar.gouv.fr





Thème 2

Appuyer les investissements s'inscrivant dans des politiques régionales ou locales







Illustrations

- Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE)
- Programmes d'action de prévention des inondations (PAPI)





Merci de votre attention !

partenariat20142020@datar.gouv.fr





Thème 3
Appuyer les investissements de prévention et de gestion des risques







Illustrations

- centre d'alerte aux tsunamis (CEA)
- changement climatique : impacts sur l'émergence des maladies animales et stratégie de financement européen
- système d'observation du niveau marin (SHOM)





Merci de votre attention !

partenariat20142020@datar.gouv.fr





Conclusion

Pascal Dupuis
DGEC / SCEE







Accord de partenariat : suite du processus

Julie Gourden-Brunet
DATAR



